

Comment augmenter le revenu disponible des citoyens sans fragiliser le financement des services publics ?

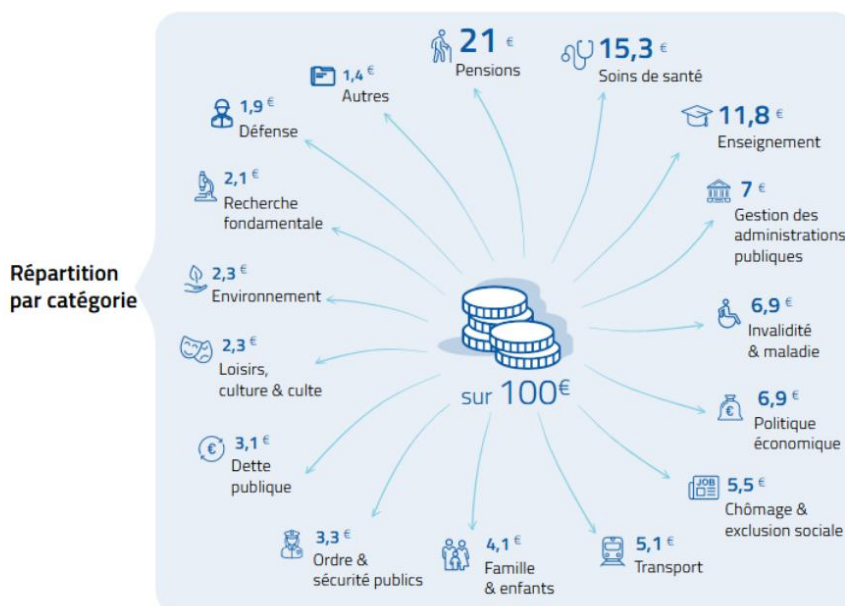
Pourquoi cette thématique est-elle essentielle ?

Un travailleur belge isolé rémunéré au salaire moyen voit 52,6 % du coût total de son travail (c'est-à-dire le salaire brut augmenté des cotisations patronales) partir en cotisations sociales et en impôts sur le revenu, contre 34,9 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. C'est, pour la quatrième année consécutive, le taux le plus élevé parmi les pays de l'OCDE.¹

Si ces prélèvements sont bien entendus nécessaires pour financer les services publics (voir illustration), cette situation pèse au quotidien. Selon le Bureau fédéral du Plan, le pouvoir d'achat des ménages n'a augmenté que de 0,4 % en 2024, et progresserait de 1,1 % par an en moyenne jusqu'en 2031². En Wallonie comme à Bruxelles, beaucoup expriment le sentiment de travailler plus pour gagner à peine plus, un écart qui nourrit aussi le sentiment que travailler ne « paie plus assez » par rapport à l'inactivité.

À quoi servent les impôts et cotisations sociales ?

En 2022, le montant des dépenses publiques était de 294,5 milliards d'euros.



D'autre part, les services publics (santé, enseignement, sécurité sociale, justice, mobilité, ...) sont financés essentiellement par les prélèvements sur le travail. Or, le déficit public belge pour 2026 est estimé à 4,9% du produit intérieur brut (PIB) et la dette publique avoisine les 105 % du PIB³. La Belgique fait l'objet d'une procédure pour déficit excessif au niveau européen. Toute baisse d'impôt non compensée fragilise donc directement la capacité de l'État à financer ces services.

La question n'est donc pas seulement « combien gagne-t-on à la fin du mois ? » mais aussi : comment continuer à financer ce que la collectivité offre à chacun : hôpital, école, pension, transports, ... alors

¹ OCDE, *Les impôts sur les salaires 2025*

² *Perspectives économiques 2026-2031*, février 2026

³ Banque nationale de Belgique, *projections de décembre 2025*

que les charges augmentent (vieillesse de la population, nombre de malades longue durée, autonomie stratégique, coût de la transition climatique, charge d'intérêt).

État des lieux : ce qui existe, ce qui coince.

Le pouvoir d'achat d'un ménage dépend de trois leviers interdépendants : le salaire brut, les règles fiscales qui transforment ce brut en net, et les prix des biens consommés. Agir sur l'un de ces leviers sans considérer les deux autres peut s'avérer contre-productif.

La détermination du salaire brut repose en Belgique sur deux mécanismes. D'abord, la loi du 26 juillet 1996 « relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité », qui fixe tous les deux ans une marge maximale d'augmentation des coûts salariaux, calculée à partir de l'évolution attendue des salaires en Allemagne, en France et aux Pays-Bas. Cette marge, dite « norme salariale », a été révisée en 2017 pour devenir juridiquement contraignante : les augmentations salariales négociées ne peuvent pas dépasser la limite fixée. Pour la période 2025-2026, faute d'accord interprofessionnel, elle a été fixée à 0 % par arrêté royal du 12 septembre 2025⁴.

Vient ensuite l'indexation automatique des salaires, des pensions et des allocations sociales, mécanisme que la Belgique et le Luxembourg sont les seuls au monde à avoir établi à cette échelle. Elle s'appuie sur l'indice santé, qui mesure l'évolution du panier de consommation hors tabac, alcool, essence et diesel. Au 1er janvier 2026, les salaires de plus d'un million de travailleurs du secteur privé ont ainsi été indexés de 2,21 %, les traitements des fonctionnaires ont augmenté de 2 % en mars 2026⁵. Ces deux mécanismes garantissent les revenus mais sont aujourd'hui contestés : les uns y voient un frein à la compétitivité des entreprises, les autres une protection essentielle du pouvoir d'achat.

La fiscalité directe transforme ensuite ce salaire brut en salaire net. Le travailleur paie d'abord 13,07 % de cotisations sociales personnelles, puis l'impôt des personnes physiques (IPP) selon un barème progressif allant de 25 % à 50 %, complété par les centimes additionnels communaux, c'est-à-dire une surtaxe perçue par les communes (en moyenne 7,5 %). Une première tranche, dite quotité exemptée d'impôt (la part du revenu sur laquelle on ne paie aucun impôt), est exonérée : 10910 € pour les revenus 2025, portée à 11180 € pour les revenus 2026 (SPF Finances). C'est ce passage brut-net qui explique le « coin fiscal » record évoqué en introduction.

Les prix et la fiscalité indirecte forment le troisième levier. Même quand le salaire net augmente, le pouvoir d'achat réel dépend de ce que coûtent les biens consommés. Selon les chiffres de février du Bureau Fédéral du Plan, l'inflation était de 2,5 % en 2025 et devrait ralentir à 1,9 % en 2026⁶. Aux prix s'ajoute la fiscalité indirecte : TVA (taxe sur la valeur ajoutée) et accises (taxes spécifiques sur l'énergie, le tabac, l'alcool), qui frappe la consommation indépendamment du revenu et touche donc proportionnellement plus les ménages modestes, qui épargnent moins.

⁴ SPF Emploi, Travail et Concertation sociale

⁵ Statbel; VRT, décembre 2025

⁶ Bureau fédéral du Plan, février 2026

Où en est-on dans les réformes fiscales ?

L'accord de gouvernement fédéral Arizona et son accord d'été 2025 prévoient une réforme de l'IPP étalée jusqu'en 2029-2030 pour augmenter le salaire net, en particulier des bas et moyens revenus. La mesure phare est le relèvement progressif de la quotité exemptée de 10 910 € à 15 300 € (puis 15 600 € à l'horizon 2030). S'y ajoutent entre autres un renforcement du bonus à l'emploi dès 2026 pour les bas et très bas salaires (jusqu'à environ 3 300 € brut), avec l'objectif que le salaire minimum soit, à terme, intégralement perçu en net. D'autres mesures incluent une réduction de la cotisation spéciale de sécurité sociale (CSSS) à partir de 2028, et la défiscalisation de 240 heure supplémentaire sur les 360 heures volontaires possibles (450 dans l'Horeca).

Cette réforme de l'IPP apportera une baisse substantielle de fiscalité pour l'ensemble des travailleurs. Ainsi, un isolé sans enfant au salaire minimum gagnera en 2030 120€ nets en plus par mois. Pour un couple de travailleurs avec deux enfants et gagnant chacun 4 000€ bruts par mois, le gain du ménage sera de 178€ nets en plus par mois.

Côté financement, le Gouvernement augmente progressivement les accises sur le gaz tout en les baissant sur l'électricité, et prévoit un plafonnement temporaire de l'indexation des salaires bruts supérieurs à 4 000 € et des allocations supérieures à 2 000 € en 2026 et 2028. Il s'agit donc d'un gel partiel de l'indexation, les salaires et pensions seront indexés jusqu'à 4 000 € et 2 000 € respectivement, ce mécanisme ne devrait s'enclencher que 2 fois sur la législature.

En parallèle, la Région wallonne a engagé sa propre réforme fiscale. Depuis le 1er janvier 2025, le taux des droits d'enregistrement pour l'habitation propre et unique est passé de 12,5 % à 3 %, en contrepartie de la suppression des anciens régimes (chèque-habitat, abattement). À partir du 1er janvier 2028, les taux maximaux des droits de succession seront divisés par deux.

Malgré ces mesures, les projections du Bureau fédéral du Plan et de la Banque nationale de Belgique (BNB) tablent sur un déficit public stabilisé autour de 5 % du PIB jusqu'en 2028, puis en hausse jusqu'à 6,3 % en 2031⁷. Le financement durable des services publics reste donc, à politique constante, un point de tension non résolu.

Où en sont Les Engagés ?

Le Mouvement soutient pleinement les réformes fiscales de l'Arizona et du Gouvernement Azur et partage l'idée que la manière la plus efficace de redonner du pouvoir d'achat à nos concitoyens est de baisser la fiscalité sur le travail. Pour aller plus loin dans cette voie, nous défendons la globalisation des revenus. En effet, pour nous, un euro du travail ou un euro du capital, c'est toujours un euro !

Les revenus du travail et du capital doivent donc être taxés de la même manière. En élargissant ainsi la base imposable, il devient possible de diminuer considérablement les impôts. La réforme actuelle de

⁷ Février 2026

l'IPP, ainsi que des mesures comme la taxe sur les plus-values, vont dans le bon sens, mais pour Les Engagés, il ne s'agit que d'une première étape dans le basculement nécessaire de la fiscalité.

Ces orientations tracent un cap clair, mais ne constituent pas un dispositif technique figé. Le programme fixe le principe directeur, l'égalité de traitement fiscal entre revenus du travail et revenus du capital, sans en arrêter par avance toutes les modalités concrètes de mise en œuvre. À l'intérieur de ce cadre, il reste une marge d'appréciation et d'innovation, que ce soit sur le rythme du basculement, les mécanismes de calcul de la base imposable globalisée, les éventuels correctifs pour ne pas pénaliser l'épargne ou l'investissement productif, ou encore l'articulation avec les réformes déjà engagées (IPP, taxe sur les plus-values).

Cette latitude doit permettre d'affiner la réforme à la lumière de l'expérience acquise et du contexte économique, tout en restant fidèle à la philosophie de fond : un euro est un euro, quelle que soit son origine.

Les questions qui se posent

La question centrale de cette thématique est large, elle peut difficilement être traitée en une seule soirée. C'est pourquoi nous proposons ci-dessous plusieurs sous-questions, chacune constituant une porte d'entrée concrète pour un événement dans votre bassin de vie. C'est l'ensemble de ces débats, menés sous différents angles, qui permettra de construire une réponse collective à la question générale.

- À la fin du mois, avez-vous le sentiment qu'il vous reste suffisamment pour vivre correctement ? Qu'est-ce qui devrait changer en priorité, que ce soit sur ce qu'on garde de son salaire, sur le prix de ce qu'on doit payer, ou sur la façon dont nos revenus sont protégés contre la hausse des prix ?
 - ➔ Certaines mesures pour augmenter le pouvoir d'achat peuvent aussi avoir des conséquences sur l'emploi, les finances publiques ou les prix. Comment trouvez-vous le bon équilibre ?
- Les services publics (école, hôpital, transports, allocations) font partie de ce que la collectivité nous offre à tous. Répondent-ils à vos besoins au quotidien ? Où avez-vous le sentiment qu'ils pourraient faire mieux ?
- Avez-vous le sentiment que tout le monde contribue équitablement à la vie collective, que ses revenus viennent du travail, d'un loyer ou d'un placement ? Qu'est-ce qui vous semblerait plus juste ?

Pourquoi ce débat ?

Cette fiche a pour objectif de nourrir la réflexion collective dans le cadre du processus participatif annuel Vos idées en Mouvement. Le but est d'écouter les expériences, de réfléchir ensemble et de proposer des solutions inspirantes et positives. Nous comptons sur vos idées, vos expériences et vos initiatives !